



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 16 novembre 2021 à 19 h 03, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères Gail Anne Daoust et Jessica Maheu et messieurs les conseillers Adolf Hilgendorff, René Houle, Jean Laniel et Clément Larocque ainsi que monsieur le maire Roland Montpetit.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19 h 03 sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil et l'assistance qu'un enregistrement audio de la présente séance est en cours.

Le maire, monsieur Roland Montpetit, soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 5 octobre 2021;
4. Gestion financière et administrative
 - 4.1 Adoption des comptes de la période;
 - 4.2 Adoption des états financiers du mois de septembre 2021;
 - 4.3 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022;
 - 4.4 Nomination d'un maire suppléant 2022;
 - 4.5 Formation des comités 2022;
 - 4.6 Nomination des représentants 2022;
 - 4.7 Renouvellement de la firme Deveau avocats pour l'offre de services juridiques 2022;
 - 4.8 Renouvellement de la firme de comptables agréées Marcil Lavallée pour l'audit des états financiers 2021;
 - 4.9 Demande d'autorisation – Célébrants mariages et unions civiles;
 - 4.10 Réception de Noël;
 - 4.11 Avis de motion – Règlement SQ2021-001 relatif au stationnement;
 - 4.12 Avis de motion – Règlement SQ2021-002 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre;
 - 4.13 Avis de motion – Règlement SQ2021-003 relatif aux nuisances;
 - 4.14 Avis de motion – Règlement SQ2021-004 relatif au colportage;
 - 4.15 Avis de motion – Règlement SQ2021-005 relatif aux animaux;
 - 4.16 Avis de motion – Règlement SQ2021-006 relatif à l'utilisation de l'eau potable;
 - 4.17 Avis de motion – Règlement SQ2021-007 relatif aux alarmes;
 - 4.18 Avis de motion – Règlement SSI2021-001 relatif à la prévention incendie;
 - 4.19 Avis de motion – Règlement RM13-2021 relatif au plan d'urbanisme;
 - 4.20 Avis de motion – Règlement RM14-2021 relatif aux permis et certificats;
 - 4.21 Avis de motion – Règlement RM15-2021 relatif au zonage;
5. Urbanisme et environnement
 - 5.1 Résolution de contrôle intérimaire – Hébergement locatif de courte durée;

- 5.2 Formation sur la revégétalisations de la bande riveraine.
- 5.3 Demande de dérogation mineure – 471, route 309;
- 5.4 Demande de dérogation mineure – 124, chemin Pont-de-Bois;
- 5.5 Demande de dérogation mineure – 18-124, chemin Pont-de-Bois;
- 5.6 Demande de dérogation mineure – 158-124, chemin Pont-de-Bois.
- 6. Sécurité publique
 - 6.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires – Besoins en formation 2022.
- 7. Loisirs et culture
 - 7.1 Demande d'aide financière – Chevaliers de Colomb, conseil 6045, pour le dépouillement de l'arbre de Noël.
- 8. Varia
- 9. Période de questions
- 10. Fermeture de la séance

2021-11-198

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 16 NOVEMBRE 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

2021-11-199

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 5 OCTOBRE 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 de la municipalité de Val-des-Bois, sise au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

2021-11-200

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 2021-10 DES COMPTES
PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le rapport comptable des comptes payés et à payer dressé par la directrice générale, portant le numéro 2021-10 totalisant une somme de 683 807,25 \$ et répartie de la façon suivante :

-	Comptes à payer :	113 391,60 \$
-	Déboursés par chèque :	97 116,76 \$
-	Déboursés par prélèvement :	34 091,91 \$
-	Salaires :	39 206,98 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

2021-11-201

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2021

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte les états financiers du mois de septembre 2021 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

2021-11-202

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

ATTENDU QUE les séances se tiennent à 19 h les mardis soir à la salle du conseil municipal au 595, route 309 à Val-des-Bois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Houle

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le calendrier ci-dessous relatif à l'établissement des dates des séances ordinaires du conseil municipal de Val-des-Bois pour l'année 2022 :

11 janvier	5 juillet
1 février	2 août
1 mars	6 septembre
5 avril	4 octobre
3 mai	1 novembre
7 juin	6 décembre
Séance du budget : 13 décembre	

Adoptée à l'unanimité.

2021-11-203

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT 2022

ATTENDU QU'afin d'assurer le bon fonctionnement de la Municipalité, il est nécessaire qu'un maire suppléant soit nommé afin d'agir en l'absence du maire;

ATTENDU QUE le maire suppléant nommé détient tous les rôles et responsabilités de maire en l'absence de ce dernier, incluant le droit de vote lors des rencontres du conseil des maires de la MRC de Papineau;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE le Conseil nomme, monsieur le conseiller Jean Laniel, afin d'agir au titre de maire suppléant pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité.

2021-11-204

FORMATION DES COMITÉS 2021-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE les comités pour novembre et décembre 2021 et l'année 2022 soient formés de la façon suivante :

COMITÉS 2022	
TITRE	MEMBRE
Gestion financière et administrative	René Houle Jean Laniel
Journal local et communication	René Houle Jessica Maheu
Travaux publics	Adolf Hilgendorff Clément Larocque
Sécurité publique	Adolf Hilgendorff René Houle Clément Larocque
Urbanisme et environnement	Gail Anne Daoust Jean Laniel
Loisirs et Culture	Gail Anne Daoust Jessica Maheu
Développement municipal	Clément Larocque Jessica Maheu

Adoptée à l'unanimité.

2021-11-205

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS 2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE les divers représentants pour novembre et décembre 2021 et l'année 2022 soient nommés de la façon suivante :

REPRÉSENTANTS 2022	
ORGANISATION	MEMBRE(S) NOMMÉ(S)
COBALI (Comité du Bassin versant de la rivière du Lièvre)	René Houle
TRICENTRIS	Clément Larocque
Responsable questions familiales et aînés (social)	Gail Anne Daoust
CCU (Comité consultatif d'urbanisme)	Jean Laniel, président Gail Anne Daoust, membre (3 membres citoyens seront nommés suite à un appel de candidatures)
RBO (Réseau biblio de l'Outaouais)	Jessica Maheu
Office de l'habitation de l'Outaouais	Jean Laniel
CTACP (Corporation des transports adaptés et collectifs de Papineau)	Adolf Hilgendorff

Adoptée à l'unanimité.

2021-11-206

RENOUVELLEMENT DE LA FIRME DEVEAU AVOCATS POUR L'OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES 2022

ATTENDU qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la municipalité de Val-des-Bois a demandé des offres de services juridiques afin de répondre à ses besoins en cette matière

ATTENDU QUE notre contrat avec Deveau Avocats vient à échéance le 31 décembre prochain;

ATTENDU l'offre de services du 14 octobre 2021 préparée à cette fin par Deveau Avocats – Outaouais;

ATTENDU QU'il est opportun pour la Municipalité de se prévaloir des services juridiques;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu

ET RÉSOLU QUE ce conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- Service offert : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- Personnes autorisées à consulter : Le maire, la directrice générale et l'inspectrice en bâtiment et en environnement;
- Durée du contrat : 1 an, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022;
- Coût forfaitaire : 800,00 \$ par année, taxes en sus;
- Pour tous les autres mandats demandés : Taux horaire variant de 190,00 \$ à 225,00 \$, en fonction du taux horaire de l'avocat attribué au dossier;
- Frais d'honoraires pour les dossiers de perception de taxes : 15% du montant recouvré, taxes et déboursés en sus, n'incluant toutefois pas les procédures d'exécution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-11-207

**RENOUVELLEMENT DE LA FIRME DE COMPTABLES AGRÉÉS
MARCIL LAVALLÉE POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2021**

ATTENDU QUE l'article 966 du *Code municipal du Québec* stipule que le conseil doit nommer un vérificateur externe pour au plus cinq exercices financiers;

ATTENDU QUE l'article 966 du *Code municipal du Québec* stipule également qu'à la fin de son mandat, le vérificateur externe demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé à nouveau;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Houle

ET RÉSOLU QUE le Conseil accepte la soumission de la firme de comptables agréés Marcil Lavallée sise au 100-200, rue Montcalm, Gatineau (Québec) au montant maximal de 17 500,00 \$ avant taxes et nomme la firme de comptables agréés Marcil Lavallée à titre de vérificateur externe pour la municipalité de Val-des-Bois pour l'exercice financier 2021.

Adoptée à l'unanimité.

2021-11-208

**DEMANDE D'AUTORISATION - CÉLÉBRANTS MARIAGES ET
UNIONS CIVILES**

ATTENDU QUE la Municipalité reçoit régulièrement des demandes pour un célébrant pour un mariage ou une union civile;

ATTENDU les résultats de l'élection 2021;

ATTENDU QUE le conseil désire nommer les personnes suivantes à titre de célébrants autorisés :

- Roland Montpetit, maire
- René Houle, conseiller siège no. 1
- Adolf Hilgendorff, conseiller siège no. 2
- Gail Anne Daoust, conseillère siège no. 3
- Jean Laniel, conseiller siège no. 4
- Jessica Maheu, conseillère siège no. 5
- Clément Larocque, conseiller siège no. 6

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre toutes les informations nécessaires au Directeur de l'état civil afin que les membres du conseil municipal nommés soient dûment inscrits au registre des célébrants du Ministère du Travail, Emploi et Solidarité sociale.

Adoptée à l'unanimité.

2021-11-209

RÉCEPTION DE NOËL

ATTENDU QUE la municipalité désire organiser une réception de Noël pour tous les employés municipaux ainsi que les conjoints;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense maximale de 2 500,00 \$ pour l'organisation de cette soirée.

Adoptée à l'unanimité.

2021-11-210

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT SQ2021-001 RELATIF AU STATIONNEMENT

ATTENDU l'article 445 du *Code municipal*, je, soussigné, Clément Larocque, conseiller, donne AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement SQ2021-001 relatif au stationnement;

ATTENDU QUE le projet de règlement est déposé et des copies sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

La secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que le règlement SQ2021-001 remplacera le règlement SQ2017-001.

2021-11-211

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT SQ2021-002 RELATIF À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE

ATTENDU l'article 445 du *Code municipal*, je, soussigné, Clément Larocque, conseiller, donne AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement SQ2021-002 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre;

ATTENDU QUE le projet de règlement est déposé et des copies sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

La secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que le règlement SQ2021-002 remplacera le règlement SQ06-002.

2021-11-212

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT SQ2021-003 RELATIF AUX NUISANCES

ATTENDU l'article 445 du *Code municipal* je, soussigné, Clément Larocque, conseiller, donne AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement SQ2021-003 relatif aux nuisances;

ATTENDU QUE le projet de règlement est déposé et des copies sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

La secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que le règlement SQ2021-003 remplacera le règlement SQ06-003.

2021-11-213

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT SQ2021-004 RELATIF AU COLPORTAGE

ATTENDU l'article 445 du *Code municipal* je, soussigné, Clément Larocque, conseiller, donne AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement SQ2021-004 relatif au colportage;

ATTENDU QUE le projet de règlement est déposé et des copies sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

La secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que le règlement SQ2021-004 remplacera le règlement SQ06-004.

2021-11-214

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT SQ2021-005 RELATIF AUX ANIMAUX

ATTENDU l'article 445 du *Code municipal* je, soussigné, Clément Larocque, conseiller, donne AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement SQ2021-005 relatif aux animaux;

ATTENDU QUE le projet de règlement est déposé et des copies sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande

dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

La secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que le règlement SQ2021-005 remplacera le règlement SQ06-005.

2021-11-215

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT SQ2021-006 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

ATTENDU l'article 445 du *Code municipal*, je, soussigné, Clément Larocque, conseiller, donne AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement SQ2021-006 relatif à l'utilisation de l'eau potable;

ATTENDU QUE le projet de règlement est déposé et des copies sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

La secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que le règlement SQ2021-006 remplacera le règlement SQ06-006.

2021-11-216

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT SQ2021-007 RELATIF AUX ALARMES

ATTENDU l'article 445 du *Code municipal*, je, soussigné, Clément Larocque, conseiller, donne AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement SQ2021-007 relatif aux alarmes;

ATTENDU QUE le projet de règlement est déposé et des copies sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

La secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que le règlement SQ2021-007 remplacera le règlement SQ06-007 et SQ06-007B.

2021-11-217

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT SSI2021-001 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE

ATTENDU l'article 445 du *Code municipal*, je, soussigné, Adolf Hilgendorff, conseiller, donne AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement SSI2021-001 relatif à la prévention incendie;

ATTENDU QUE le projet de règlement est déposé et des copies sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

2021-11-218

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT RM13-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RM08-2016
RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'ASSURER SA
CONFORMITÉ AU SHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE PAPINEAU**

ATTENDU l'article 445 du *Code municipal*, je, soussigné, Jean Laniel, conseiller, donne AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement RM13-2021 relatif au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet de règlement est déposé et des copies sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

La secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que le règlement RM13-2021 modifiera le règlement RM08-2016.

2021-11-219

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT RM14-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RM09-2021
RELATIF PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'ASSURER SA
CONFORMITÉ AU SHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE PAPINEAU**

ATTENDU l'article 445 du *Code municipal*, je, soussigné, Jean Laniel, conseiller, donne AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement RM14-2021 relatif aux permis et certificats;

ATTENDU QUE le projet de règlement est déposé et des copies sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

La secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que le règlement RM14-2021 modifiera le règlement RM09-2021.

2021-11-220

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT RM15-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RM10-2021
RELATIF AU ZONAGE AFIN D'ASSURER SA CONFORMITÉ AU
SHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE
LA MRC DE PAPINEAU**

ATTENDU l'article 445 du *Code municipal*, je, soussigné, Jean Laniel, conseiller, donne AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement RM15-2021 relatif aux permis et certificats;

ATTENDU QUE le projet de règlement est déposé et des copies sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

La secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que le règlement RM15-2021 modifiera le règlement RM10-2021.

2021-11-221

RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE – HéBERGEMENT LOCATIF DE COURTE DURÉE

ATTENDU les articles 112 et 112.1 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit la possibilité d'adopter une résolution de contrôle intérimaire dans certaines situations;

ATTENDU les nombreuses demandes des citoyens de régir l'hébergement locatif de courte durée;

ATTENDU QUE le conseil désire analyser la situation et consulter la population à ce sujet;

ATTENDU QUE le conseil municipal entame une révision complète des tous les règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Houle

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte la présente résolution de contrôle intérimaire interdisant la délivrance de nouveaux permis d'exploitation d'hébergement de courte durée.

Adoptée à l'unanimité.

2021-11-222

FORMATION SUR REVÉGÉTALISATION DE LA BANDE RIVERAINE

ATTENDU l'offre de formation de l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBVRPNS);

ATTENDU QUE le COBALI recommande fortement cette formation;

ATTENDU QUE le coût de cette formation est de 280,00 \$ plus les taxes applicables et se tiendra en vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gail Anne Daoust

ET RÉSOLU QUE ce Conseil décrète une dépense de 280,00 \$ plus les taxes applicables pour ladite formation;

ET QUE l'inspectrice en bâtiment et en environnement soit autorisée à procéder à son inscription.

Adoptée à l'unanimité.

2021-11-223

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 471, ROUTE 309

ATTENDU QUE le propriétaire du 471, route 309 a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant l'implantation d'une marquise d'acier à une distance de 0,53 mètre plutôt que le 5 mètres prescrit par le règlement de zonage relativement aux marges;

ATTENDU QUE nous souhaitons sécuriser l'approvisionnement en essence de notre municipalité;

ATTENDU QU'UN avis public a été affiché le 17 septembre 2021 conformément à la loi;

ATTENDU QUE le CCU fait la recommandation d'approuver cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 471, route 309 lui permettant l'implantation d'une marquise d'acier à une distance de 0,53 mètre du chemin du Lac-Vert plutôt que le 5 mètres prescrit par le règlement de zonage relativement aux marges.

Adoptée à l'unanimité.

2021-11-224

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE —124, CHEMIN DU PONT-DE-BOIS

ATTENDU QUE le propriétaire du 124, chemin du Pont-de-Bois a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la construction d'une clôture de 2,44 mètres de hauteur, plutôt que le 2 mètres prévu au règlement de zonage ;

ATTENDU QUE la clôture s'harmonisera bien avec le style et l'usage suggéré;

ATTENDU QUE celle-ci ne cause aucun préjudice au voisinage ;

ATTENDU QU'UN avis public a été affiché le 17 septembre 2021 conformément à la loi ;

ATTENDU QUE le CCU fait la recommandation d'approuver cette demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Houle

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 124, chemin du Pont-de-Bois, lui permettant ainsi de procéder avec la construction de la clôture à 2,44 mètres de hauteur plutôt que le 2 mètres prévu au règlement de zonage.

Adoptée à l'unanimité.

2021-11-225

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 18-124, CHEMIN DU PONT-DE-BOIS

ATTENDU QUE le propriétaire du 18-124, chemin de Pont-de-Bois a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant l'implantation d'un véhicule récréatif à des distances moindres que celles exigées par le règlement de zonage ;

ATTENDU QU'UN avis public a été affiché le 17 septembre 2021 conformément à la loi ;

ATTENDU QUE le CCU fait la recommandation d'approuver cette demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la demande dérogation mineure présentée par le propriétaire du 18-124, chemin du Pont-de-Bois, lui permettant l'implantation d'un véhicule récréatif à une distance de 0,3 mètre et 0,45 mètre des lignes de lot.

Adoptée à l'unanimité.

2021-11-226

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 158-124, CHEMIN DU PONT-DE-BOIS

ATTENDU QUE le propriétaire du 158-124, chemin du Pont-de-Bois a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant l'implantation d'un véhicule récréatif à des distances moindres que celles exigées par le règlement de zonage ;

ATTENDU QU'UN avis public a été affiché le 17 septembre 2021 conformément à la loi ;

ATTENDU QUE le CCU fait la recommandation d'approuver cette demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 158-124, chemin du Pont-de-Bois lui permettant l'implantation d'un véhicule récréatif à 0,76 mètre de la ligne de lot.

Adoptée à l'unanimité.

2021-11-227

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES – BESOINS EN FORMATION

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a établi un Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I, 2 pompiers en autopompe et 6 pompiers en sauvetage nautique au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

2021-11-228

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CHEVALIERS DE COLOMB POUR LE DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb organisent le 19 décembre prochain leur dépouillement de l'arbre de Noël pour les enfants des municipalités de Val-des-Bois et de Bowman;

ATTENDU la demande d'aide financière reçue pour l'organisation de cet événement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde une aide financière au montant de 250,00 \$ pour le dépouillement de l'arbre de Noël organisé par les Chevaliers de Colomb;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement de la contribution.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

2021-11-229

LEVÉE DE LA SÉANCE (20 h 16)

Il EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.